





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-555**

**Séance publique du**

**16 décembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1164880-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2020/2021**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 4.2**  
Personnel contractuel

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES APPRENTIS POUR L'ANNÉE 2020/2021-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage l'apprentissage en permettant le recrutement de jeunes préparant un diplôme pouvant aller du niveau V (CAP/BP) au niveau II (bac+3 / bac+4). Le recours à l'apprentissage présente plusieurs avantages :

- Comme outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il permet d'anticiper les départs en retraite,
- Comme levier de valoriser les compétences internes par le biais des maîtres d'apprentissage,
- Faire connaître la fonction publique territoriale et la richesse de ses métiers,
- Valoriser l'image de la collectivité.

Actuellement, 25 jeunes sont en apprentissage au sein de 16 entités de la Ville, dans des domaines variés (espaces verts, électrotechnique, école/restauration, finances, informatique, gestion/management public, administratif...) ; 16 termineront leur formation et leur contrat en 2020. Une campagne de recrutement devra donc être lancée pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| 1/ Recensement des besoins dans les différents services | janvier/février 2020 |
| 2/ Analyse des demandes et arbitrage                    | mars/avril 2020      |
| 3/ Campagne de recrutement                              | mai à juillet 2020   |

Durant le contrat d'apprentissage, la Ville verse une rémunération à l'apprenti, l'accompagne dans sa formation professionnelle par l'intermédiaire d'un maître d'apprentissage (qui perçoit

une indemnité) et finance les cours théoriques dispensés par le centre de formation (voir tableau ci-dessous les coûts moyens par niveau de formation).

Niveau de diplôme	Coût moyen de la formation sur 1 ou 2 ans (sur la base des 25 apprentissages en cours)
> Bac	8 750 €
Bac	9 700 €
CAP	7 785 €

Le coût prévisionnel engendré par ce dispositif sur l'année scolaire 2020/2021 (du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021) est présenté à titre indicatif dans le tableau plus bas. Il est établi à partir des moyennes des années précédentes.

Il est à noter que les formations sont, depuis plusieurs années, financées en intégralité par la Ville, les aides précédemment versées par les différents partenaires n'existant plus. Les dernières campagnes de recrutement portent pour près de la moitié sur des diplômes de niveau bac et plus ; la complexification des projets et activités des différents services explique cette tendance. Les formations de niveau III et II répondent en effet de plus en plus aux besoins des services. Le niveau de rémunération augmente donc avec le niveau et l'âge des apprentis recrutés. La combinaison de ces 2 facteurs explique donc les projections à la hausse des coûts pour 2020/2021.

Année civile	Période	Rémunérations		Coût total Rémunérations	Coût Formation	TOTAL
		Salaires TCC	Indemnisation* Maître d'apprentissage			
2020 (4 derniers mois)	01/09/2020 au 31/12/2020	94 100 €	14 465 €	108 565 €	41 900 €	150 465 €
2020 (8 premiers mois)	01/01/2021 au 31/08/2021	188 200 €	28 930 €	217 130 €	83 800 €	300 930 €
<b>TOTAL année scolaire</b>		<b>282 300 €</b>	<b>43 395 €</b>	<b>325 695 €</b>	<b>125 700 €</b>	<b>415 916 €</b>

(\*) les coûts tuteurs ont été majorés du 1% GVT (Glissement Vieillesse Technicité) par rapport aux projections 2019/2020.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DECIDER** la pérennisation de ce dispositif de 25 contrats pour l'année scolaire 2020/2021.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»